



Mise en œuvre du Plan
d'action en matière
d'intégration scolaire et
d'éducation
interculturelle

Guide de présentation de
projets à l'intention des
commissions scolaires

2010-2011

Direction des Services aux
communautés culturelles

Juin 2010

Table des matières

<i>CONDITIONS GÉNÉRALES POUR L'ENSEMBLE DES VOLETS.....</i>	<i>4</i>
<i>ÉCHÉANCIER.....</i>	<i>5</i>
<i>VOLET 1 : VALORISATION DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE DE LA VIE PUBLIQUE ET VÉHICULE DE CULTURE</i>	<i>6</i>
Volet 1.1 : Activités de communication et d'échange entre élèves francophones et non francophones.....	6
Volet 1.2 : Accès aux ressources culturelles associées à la langue française.....	6
Allocations aux commissions scolaires.....	7
Conditions spécifiques.....	7
Répartition des montants maximums par commission scolaire en 2010-2011..	9
<i>VOLET 2 : INNOVATION DANS LES PRATIQUES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS</i>	<i>19</i>
Description 19	
Conditions spécifiques.....	20
<i>VOLET 3 : AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE.....</i>	<i>31</i>
Description 31	
Allocations aux commissions scolaires.....	32
Conditions spécifiques.....	32
Productions DSCC	33
<i>VOLET 4 : PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ</i>	<i>44</i>
Description 44	
Allocations aux commissions scolaires.....	45
Conditions spécifiques.....	45
<i>ANNEXE I.....</i>	<i>56</i>

Présentation

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) a élaboré la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle intitulée *Une école d'avenir* ainsi que le Plan d'action¹ qui l'accompagne, lequel propose aux milieux scolaires différentes mesures visant à en concrétiser les principes et les orientations qui y sont énoncés. Ces deux documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc. Pour faciliter la réalisation de projets par les commissions scolaires, la Direction des services aux communautés culturelles (DSCC) apporte un soutien financier en vue de **faciliter l'intégration à l'école québécoise et la réussite scolaire des élèves issus de l'immigration**.

Le présent guide fournit l'information nécessaire sur les quatre volets d'activités pour lesquelles des demandes de soutien financier peuvent être soumises. Le tableau qui suit présente ces volets (qui viennent appuyer les mesures du Plan d'action) et indique pour chacun d'eux le montant maximal qui peut être attribué.

N°	VOLETS	MONTANT MAXIMAL ALLOUÉ PAR PROJET
1	Valorisation du français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture	
	1.1 Activités de communication et d'échange entre élèves francophones et non francophones	1 500 \$
	1.2 Accès aux ressources culturelles associées à la langue française	2 000 \$
2	Innovation dans les pratiques d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français	10 000 \$
3	Aide à la scolarisation des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire	10 000 \$
4	Partenariat école-famille-communauté	15 000 \$

Pour les projets du premier volet, un montant maximal est fixé par commission scolaire. L'enveloppe budgétaire disponible est répartie entre les commissions scolaires qui avaient, en 2009-2010, au moins 75 élèves du préscolaire, primaire et du secondaire recevant des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (voir p. 9). Cette répartition est basée sur la proportion du nombre d'élèves financés. Quant aux trois autres volets, les montants alloués dépendent des besoins exprimés par les commissions scolaires et de la pertinence des projets; aucune répartition préalable n'est donc faite.

La DSCC peut également recevoir d'une commission scolaire toute autre demande pour un projet répondant à une problématique particulière si ce projet respecte les orientations de la Politique. Des projets expérimentaux s'adressant aux élèves immigrants arrivés après le 30 septembre peuvent être présentés en cours d'année.

N. B. : Veuillez consulter le site Internet du MELS [www.mels.gouv.qc.ca/dscc] pour avoir accès aux formulaires de présentation de projets ainsi qu'aux conditions générales et spécifiques qui s'appliquent.

¹ Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle.

Conditions générales pour l'ensemble des volets

1. Le projet doit être réalisé durant l'année scolaire 2010-2011 et **débuter au plus tard en décembre 2010**.
2. Le projet doit s'adresser aux élèves issus de l'immigration, principalement ceux d'arrivée récente.
3. Le projet doit concourir à faciliter l'intégration linguistique, scolaire et sociale de l'élève immigrant.
4. Le projet doit être lié au projet éducatif ou au plan de réussite de l'école.
5. Les objectifs du projet doivent s'inscrire dans les orientations du Programme de formation de l'école québécoise.
6. Un projet peut se réaliser dans une ou plusieurs écoles.
7. Une école peut soumettre plus d'un projet.
8. Un maximum de 10 % du total de la subvention peut être consacré à l'achat de matériel pédagogique, **excluant l'achat d'appareils vidéo et informatiques ou de mobilier** (voir les conditions spécifiques, s'il y a lieu).
9. La contribution de l'école, de la commission scolaire ou d'autres partenaires à la réalisation du projet doit être spécifiée dans la présentation du budget.
10. LES FORMULAIRES DE PROJET doivent obligatoirement être remplis à l'ordinateur à l'aide du logiciel WORD, disponible auprès de la personne répondante des projets à votre commission scolaire ou à l'adresse suivante : dsc@mels.gouv.qc.ca.
11. Le projet doit être soumis au plus tard le **8 octobre 2010** à la direction régionale du Ministère du territoire de la commission scolaire (annexe I) en utilisant LE FORMULAIRE prévu à cet effet.
12. Chaque projet doit être envoyé en **deux exemplaires** : l'original signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire ainsi qu'une photocopie.
13. Pour les volets 2, 3 et 4, un RAPPORT D'ÉTAPE doit être produit au plus tard le **11 février 2011** et acheminé à la direction régionale en utilisant LE FORMULAIRE prévu à cet effet.
14. Pour tous les projets, un RAPPORT FINAL incluant un état détaillé des dépenses et des contributions doit être déposé au plus tard le **20 mai 2011** à la direction régionale en utilisant LE FORMULAIRE prévu à cet effet.
15. L'école doit faire parvenir à la direction régionale deux copies de toute production réalisée à l'intérieur d'un projet avec le rapport final. **(à l'exception du volet 1)**
16. Si le projet donne lieu à une diffusion publique, il faut mentionner la contribution du Ministère.
17. La Direction des services aux communautés culturelles se réserve le droit de solliciter la collaboration des responsables de projets pour venir présenter leurs activités à l'occasion de sessions de formation, de journées thématiques, de colloques ou autres.

N. B. : Veuillez consulter chacun des volets pour connaître les conditions spécifiques qui s'appliquent.

VOUS POUVEZ CONSULTER LE RECUEIL DE PROJETS NOVATEURS, DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE À L'ADRESSE WWW.MELS.GOUV.QC.CA/DSC (DANS LE SOUS-MENU PUBLICATIONS) POUR VOUS AIDER À ÉLABORER UN PROJET.

Échéancier

ACTIVITÉS	ÉCHÉANCE
Envoi du <i>Guide de présentation de projets</i> aux commissions scolaires	Juin 2010
Dépôt du formulaire de DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER à la direction régionale (voir annexe I) Analyse des projets réalisée conjointement avec les directions régionales	8 octobre 2010
Réponse de la DSCC et versement de 60 % de la subvention	Novembre 2010
Dépôt du RAPPORT D'ÉTAPE (projets des volets 2, 3 et 4) à la direction régionale	11 février 2011
Dépôt du RAPPORT FINAL à la direction régionale (voir annexe I)	20 mai 2011
Versement du solde de 40 %	Juillet 2011

Volet 1 : Valorisation du français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture

Volet 1.1 : Activités de communication et d'échange entre élèves francophones et non francophones

Description

Ce volet vise la tenue d'activités de communication et d'échange favorisant des interactions en français entre des élèves allophones et francophones. L'objectif est de susciter, chez les élèves allophones, la valorisation et l'usage du français dont la maîtrise est indispensable à leur intégration linguistique, scolaire et sociale.

Les projets doivent permettre l'établissement de contacts suivis et fréquents avec les élèves francophones, contribuant ainsi à l'apprentissage de la langue commune, au renforcement d'un vivre-ensemble plus harmonieux et, conséquemment, au développement d'un sentiment d'appartenance au Québec. Pour les élèves francophones, ces projets leur donnent l'occasion d'établir une interaction enrichissante avec des camarades immigrants, tout en s'ouvrant à la diversité ethnoculturelle de la société québécoise pluraliste.

Les activités doivent se réaliser entre élèves francophones et non francophones d'une même école ou d'écoles de quartiers environnants. Les activités de jumelage ou d'échange prévues dans le projet doivent comporter une valeur ajoutée pédagogique par rapport aux activités régulières d'apprentissage de la classe tout en respectant une approche intégratrice. Les activités prévues dans le projet doivent être communes aux deux groupes d'élèves.

Le jumelage ou les échanges peuvent prendre diverses formes : rencontres, visites, sous-groupes de travail, décloisonnement, tutorat, ateliers communs, correspondances écrites ou courriers électroniques, communications par webcam, etc.

Il est possible de consulter sur Internet le document *Une école interculturelle : répertoire d'activités et de mesures* à l'adresse suivante :

www.cspi.qc.ca/portail/media/repertoire_activites_mesures_interculture.pdf

Volet 1.2 : Accès aux ressources culturelles associées à la langue française

Description

Toute langue est porteuse de culture et favorise l'accès au mode de vie, à l'histoire, aux valeurs et aux représentations liées à cette culture. L'apprentissage du français s'incarne ainsi dans des activités authentiques qui permettent aux élèves immigrants de s'approprier la culture québécoise et francophone.

Les projets doivent faciliter l'accès à des ressources culturelles diversifiées et nourrir, chez les élèves, le plaisir de faire usage de la langue commune dans les situations de la vie quotidienne, accédant ainsi à une meilleure compréhension du caractère francophone du Québec et de son histoire. Ces activités soutiennent l'intégration par l'initiation des élèves immigrants au patrimoine culturel de même que par leur stimulation à la participation civique.

Les projets doivent aider à faire le pont entre la langue de scolarisation et la langue commune. L'enseignante ou l'enseignant a donc la responsabilité d'être un passeur culturel en établissant clairement des liens entre les activités proposées et la culture québécoise et francophone.

L'accès aux ressources culturelles peut donner lieu à des activités ou à des actions de formes diverses, par exemple des sorties culturelles (théâtre, musée, récital, spectacle de danse, événement, etc.), des rencontres organisées dans l'école avec des écrivains ou des artistes de disciplines variées.

Il est possible de consulter sur Internet, à l'adresse www.mcc.gouv.qc.ca/rencontres, le *Répertoire de ressources culture-éducation* élaboré par le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec divers partenaires dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Allocations aux commissions scolaires

Cette offre s'adresse aux commissions scolaires qui avaient, en 2009-2010, au moins 75 élèves du préscolaire, primaire et du secondaire recevant un financement dans le cadre des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Un montant maximal a été déterminé pour chaque commission scolaire visée en proportion du nombre d'élèves concernés. La liste des montants disponibles par commission scolaire se trouve à la page 9. Les activités financées doivent être réalisées en 2010-2011 et les projets acheminés par la commission scolaire à la direction régionale. Le montant maximal alloué pour les projets de communication (volet 1.1) est de 1 500 \$. Le montant maximal pour les projets favorisant un accès aux ressources culturelles (volet 1.2) est de 2 000 \$.

Conditions spécifiques

En plus des conditions générales (voir p. 4), les conditions spécifiques suivantes s'appliquent :

1. Les projets doivent toucher le plus grand nombre d'élèves possible. Il est souhaitable que tous les élèves allophones nouvellement arrivés à l'école québécoise (et qui bénéficient de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français) participent à au moins une activité dans ce volet.
2. Pour les projets de communication et d'échange (volet 1.1), le jumelage ou les échanges doivent se faire avec un groupe d'élèves qui maîtrisent le français : deux classes d'accueil ne peuvent être partenaires. Le jumelage ou les échanges doivent être prévus sur une durée suffisamment longue pour avoir un véritable impact sur l'apprentissage de la langue. Une ou deux rencontres ponctuelles ne sont pas suffisantes. Le projet doit aussi favoriser des interactions de qualité entre élèves francophones et allophones.
3. Pour les activités d'accès aux ressources culturelles associées à la langue française (volet 1.2), les activités présentées doivent s'intégrer à une démarche planifiée d'enseignement dans laquelle on trouve les phases de préparation, de réalisation et d'intégration dans les apprentissages courants de la classe. Chacune des phases sera précisée dans le formulaire de demande. Le résumé du projet devra faire ressortir la signification et la pertinence du choix des activités pour les élèves immigrants. Si la thématique du projet porte sur la francophonie en général, les liens avec la culture québécoise seront précisés.

4. Les outils d'évaluation utilisés dans le cadre du projet doivent spécifiquement porter sur la progression de la maîtrise du français chez les élèves immigrants. Il est possible de recourir à des grilles d'observation, des questionnaires (ou tout outil adéquat) visant l'oral, la lecture ou l'écriture.
5. Dans le budget, les autres contributions financières (budget de l'école ou de la commission scolaire, fonds des programmes Culture à l'école, PSEM, SIAA ou autres) doivent être précisées.
6. Les frais de suppléance ou les coûts associés à une personne-ressource sont clairement expliqués dans la demande de projet.
7. De même, les frais de déplacement et de nourriture des personnes-ressources ne sont pas remboursés.
8. À la fin de l'année scolaire, la commission scolaire doit déposer un tableau synthèse qui comprend notamment **le nombre de projets réalisés, le nombre de participants (en précisant le nombre d'élèves qui bénéficient de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français), un bilan financier consolidé.**

Responsable du volet :

Martine D'Anjou, 514 873-3744, poste 5317, martine.d'anjou@mels.gouv.qc.ca.

Répartition des montants maximums par commission scolaire en 2010-2011

COMMISSION SCOLAIRE	POURCENTAGE*	MONTANT MAXIMAL DISPONIBLE
Commission scolaire de Montréal	30,36 %	106 253 \$
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	24,92 %	87 224 \$
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	10,44 %	36 527 \$
Commission scolaire de Laval	8,36 %	29 262 \$
Commission scolaire Marie-Victorin	6,56 %	22 964 \$
Commission scolaire Région de Sherbrooke	2,90 %	10 166 \$
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais	2,87 %	10 031 \$
Commission scolaire de la Capitale	2,22 %	7 760 \$
Commission scolaire des Trois-Lacs	1,40 %	4 903 \$
Commission scolaire des Grandes Seigneuries	1,32 %	4 633 \$
Commission scolaire du Val-des-Cerfs	1,29 %	4 498 \$
Commission scolaire des Découvreurs	1,16 %	4 071 \$
Commission scolaire des Draveurs	1,12 %	3 936 \$
Commission scolaire Seigneurie Mille Îles	1,01 %	3 531 \$
Commission scolaire des Premières Seigneuries	0,69 %	2 407 \$
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	0,66 %	2 294 \$
Commission scolaire du Chemin-du-Roy	0,84 %	2 947 \$
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	0,57 %	2 002 \$
Commission scolaire des Chênes	0,54 %	1 889 \$
Commission scolaire des Samares	0,51 %	1 799 \$
Commission scolaire des Affluents	0,48 %	1 687 \$
TOTAL	100 %	350 000 \$

* Pourcentage du nombre total d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, dans les commissions scolaires visées, qui ont été financés en 2009-2010, pour des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Données au 17 avril 2010.

VOLET 1 VALORISATION DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE DE LA VIE PUBLIQUE ET VÉHICULE DE CULTURE

FORMULAIRES DE PROJET 2010-2011

PROJET 2010-2011 :	DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
---------------------------	-------------------------------------

- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2010-2011*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur et envoyés en deux exemplaires: l'original signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire ainsi qu'une photocopie.

IDENTIFICATION

Nom du projet :

- ÉCOLE : _____ DIRECTION : _____ N° TÉL. : _____
- COMMISSION SCOLAIRE : _____
- RESPONSABLE DU PROJET : _____
- NOM : _____
- FONCTION : _____
- ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA PERSONNE RESPONSABLE : _____

DESCRIPTION DU PROJET DE VALORISATION DU FRANÇAIS

- ☐ PRÉSCOLAIRE ☐ PRIMAIRE ☐ SECONDAIRE
- ☐ VOLET 1.1 ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGE ☐ VOLET 1.2 ACCÈS AUX RESSOURCES CULTURELLES

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	NOMBRE
• ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRE DES SERVICES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS	
• AUTRES ÉLÈVES (PRÉCISER) :	
TOTAL D'ÉLÈVES	

RÉSUMÉ DU PROJET :

LIENS AVEC LE PROGRAMME DE FORMATION

- DOMAINE GÉNÉRAL DE FORMATION PRIORITAIRE :

☐ SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	☐ ORIENTATION ET ENTREPRENEURIAT	☐ ENVIRONNEMENT ET CONSOMMATION
☐ MÉDIA	☐ VIVRE-ENSEMBLE ET CITOYENNETÉ	
- INTENTION ÉDUCATIVE : AXE DE DÉVELOPPEMENT PRIVILÉGIÉ PAR LE PROJET DE VALORISATION DU FRANÇAIS :
- COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :
- COMPÉTENCES TRANSVERSALES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :
- LIENS AVEC LE PROJET ÉDUCATIF OU LE PLAN DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE :

ÉVALUATION DU PROJET

- OUTILS PRÉVUS POUR ÉVALUER LES PROGRÈS DANS LA MAÎTRISE DE LA LANGUE (GRILLES D'OBSERVATION, QUESTIONNAIRES, ENTREVUES, ETC.) :
- RETOMBÉES PRÉVUES (PÉDAGOGIQUES ET SOCIALES) :

ACTIVITÉS DU PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS À METTRE EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES PRÉVUES
PHASE DE PRÉPARATION	
PHASE DE RÉALISATION	
PHASE D'INTÉGRATION	

BUDGET DU PROJET : VOIR PAGE SUIVANTE

BUDGET DU PROJET DE VALORISATION DU FRANÇAIS

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 180 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ⁱ
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)					
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (TRANSPORT, DROITS D'ENTRÉE, NOURRITURE, ETC.)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 ET 2				1)	2) Montant demandé

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

ⁱ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 2.

QUESTIONS D'ÉVALUATION DE PROJET

VALORISATION DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE DE LA VIE PUBLIQUE ET VÉHICULE DE CULTURE (VOLET 1)



LES ÉLÈVES ALLOPHONES ET LE PROJET

1. LE PROJET TOUCHE-T-IL DES ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRE OU AYANT BÉNÉFICIÉ RÉCEMMENT DE SERVICES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS?
2. LE PROJET FAVORISE-T-IL LA VALORISATION DU FRANÇAIS PAR LA PROMOTION DE L'USAGE DE CETTE LANGUE (ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGE) OU PAR L'ACCÈS À DES RESSOURCES CULTURELLES QUI LUI SONT ASSOCIÉES?
3. LE PROJET APPORTE-T-IL UNE VALEUR AJOUTÉE AUX APPRENTISSAGES DES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION QUI DÉPASSE LES INTERVENTIONS QUOTIDIENNES NORMALES FAITES EN CLASSE D'ACCUEIL OU EN CLASSE ORDINAIRE?
4. LE PROJET PRÉVOIT-IL DES MODALITÉS D'ÉVALUATION PORTANT SUR LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS?
5. DANS LE CAS D'UN ÉVÉNEMENT CULTUREL (SORTIE OU PERSONNE-RESSOURCE INVITÉE), CELUI-CI S'INSCRIT-IL DANS UNE DÉMARCHE D'APPRENTISSAGE INCLUANT DES ACTIVITÉS DE PRÉPARATION ET D'INTÉGRATION?

OUI NON



L'ÉQUIPE-ÉCOLE

- LE PROJET AMÈNE-T-IL DES CHANGEMENTS DANS LA PERCEPTION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE QUANT À LA FRANCISATION ET À L'INTÉGRATION DU NOUVEL ARRIVANT?

OUI NON

--	--



L'ÉCOLE ET L'ORGANISATION SCOLAIRE

1. Y A-T-IL UNE CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE AU PROJET?
2. LE PROJET S'INTÈGRE-T-IL DANS LE PROJET ÉDUCATIF OU LE PLAN DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE ET DANS L'ESPRIT DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE?

OUI NON



LES RETOMBÉES DANS LE MILIEU

- LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FAVORISER UNE OUVERTURE CULTURELLE DE MÊME QU'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DES ÉCOLES ET DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE (VIVRE-ENSEMBLE ET CITOYENNETÉ)?

OUI NON

--	--



LES EXIGENCES BUDGÉTAIRES

- EST-CE QUE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RESPECTENT BIEN LES LIMITES ÉTABLIES?

OUI NON

--	--

- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2010-2011*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur et envoyés en deux exemplaires: l'original signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire ainsi qu'une photocopie.

Nom du projet :

- ÉCOLE : _____ DIRECTION : _____ N° TÉL. : _____
- COMMISSION SCOLAIRE : _____
- RESPONSABLE DU PROJET (NOM ET FONCTION) : _____
- ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA PERSONNE RESPONSABLE : _____

☐ PRÉSCOLAIRE ☐ PRIMAIRE ☐ SECONDAIRE

☐ VOLET 1.1 ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGE

☐ VOLET 1.2 ACCÈS AUX RESSOURCES CULTURELLES

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	NOMBRE
• ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRE DES SERVICES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS	
• AUTRES ÉLÈVES (PRÉCISER) :	
TOTAL D'ÉLÈVES	

- RÉSUMÉ DU PROJET :

ACTIVITÉS DU PROJET

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES AU PROJET INITIAL, PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

- COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES DÉVELOPPÉES PAR CE PROJET :

- COMPÉTENCES TRANSVERSALES DÉVELOPPÉES PAR CE PROJET :

- LIENS AVEC LE PROJET ÉDUCATIF OU LE PLAN DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE :

ACTIVITÉS DU PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS MISES EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES DE RÉALISATION
PHASE DE PRÉPARATION	
PHASE DE RÉALISATION	
PHASE D'INTÉGRATION	

RÉSULTATS OBTENUS

A. EN FONCTION DE L'INTENTION ÉDUCATIVE DU PROJET :

B. EN FONCTION DES OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS :

PRINCIPALES RETOMBÉES DU PROJET (pédagogiques et sociales)

BILAN FINANCIER DU PROJET DE VALORISATION DU FRANÇAIS RÉALISÉ

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 180 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)	TOTAL DES DÉPENSES (\$) RÉELLES DU PROJET	CONTRIBUTIONS (\$)
---	---	--------------------

				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ⁱ
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (PRÉCISER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)					
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (TRANSPORT, DROITS D'ENTRÉE, NOURRITURE, ETC.)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 ET 2				1)	2)

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

ⁱ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 2.

Volet 2 : Innovation dans les pratiques d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français

Description

La Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle précise que la « responsabilité de l'intégration des élèves nouvellement arrivés au Québec incombe à l'ensemble du personnel de chaque établissement d'enseignement » (p. 24). Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport entend encourager l'expérimentation de nouveaux modes d'intégration favorisant une responsabilité collective de l'équipe-école. En accord avec cet objectif, le volet *Innovation dans les pratiques d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français* vise à soutenir des projets axés sur l'expérimentation de différents modèles de service qui tiennent compte des profils variés des élèves immigrants nouvellement arrivés et de leurs besoins.

Certains milieux scolaires privilégient le modèle de la classe d'accueil jusqu'au passage à la classe ordinaire. Les projets présentés par ces milieux devront fournir des occasions aux élèves immigrants ciblés par ce projet de développer la compétence à interagir en français. **Les projets seront axés sur :**

- **une intégration partielle dans différentes matières (mathématique, arts plastiques, musique, sciences, etc.);**
- **une intégration progressive selon un horaire personnalisé et accompagnée d'un suivi pédagogique différencié;**
- **des périodes d'échanges entre deux classes (accueil et ordinaire) pour des activités spécifiques de littératie (cercle de lecture, tutorat, clinique de lecture).**

Dans d'autres milieux, on applique plutôt le modèle de l'intégration partielle ou totale dès l'arrivée de l'élève à l'école québécoise, ce qui permet d'associer directement et plus rapidement l'équipe-école au processus d'intégration du nouvel arrivant. **Les projets présentés par ces milieux seront orientés vers des formules privilégiant des interactions où l'apprentissage du français est prioritaire :**

- **le parrainage;**
- **le tutorat (clinique de lecture);**
- **l'adaptation du curriculum de certaines matières scolaires pour l'élève en apprentissage du français, langue seconde.**

En fait, cette intégration partielle ou totale explore d'autres pistes pour l'accueil et la réussite de l'élève non francophone en misant sur des approches pédagogiques différenciées.

L'expérimentation réalisée au cours du projet doit amener des changements structurants et durables au sein de l'organisation scolaire, et non une bonification temporaire des pratiques dépendantes de ressources additionnelles récurrentes.

Allocations aux commissions scolaires

Le projet doit être soumis à la direction régionale par la commission scolaire. Le montant maximal alloué par projet est de 10 000 \$. Il est possible, pour une commission scolaire, de présenter plusieurs projets.

Conditions spécifiques

En plus des conditions générales (voir p. 4), les conditions spécifiques suivantes s'appliquent :

1. Le projet doit viser une amélioration des pratiques et de l'organisation scolaire, en expérimentant des changements sur le plan de la gestion de groupe ou des modèles d'intégration de l'élève non francophone en classe ordinaire.
2. Le projet ne doit pas entraîner de demande de ressources récurrentes au terme de l'expérimentation.
3. Un maximum de 20 % du total de la subvention peut être consacré à la production de matériel pédagogique réutilisable.

N. B. : Le projet peut comporter des activités de perfectionnement sur mesure pour le personnel en rapport avec les interventions pédagogiques à privilégier dans la réalisation du projet et des rencontres de planification et d'échanges d'expertise.

Responsable du volet :

Isabelle-Anne Beck, 514 873-3744, poste 5346, isabelle-anne.beck@mels.gouv.qc.ca.

- COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :

- COMPÉTENCES TRANSVERSALES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :

- APPROCHES PÉDAGOGIQUES PRÉVUES DANS LE DÉROULEMENT DU PROJET :

- OUTILS D'ÉVALUATION PRÉVUS POUR ÉVALUER LES PROGRÈS DANS LA MAÎTRISE DE LA LANGUE (GRILLES D'OBSERVATION, QUESTIONNAIRES, ENTREVUES, ETC.) :
-
- INDICATEURS DE RÉUSSITE (TAUX DE PARTICIPATION, DEGRÉ DE SATISFACTION, ETC.) :
-
- RETOMBÉES PRÉVUES (PÉDAGOGIQUES ET SOCIALES) :

DESCRIPTION DU PROJET D'INNOVATION DANS LES PRATIQUES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN
--

ACTIVITÉS DU PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS MISES EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES PRÉVUES

PERSONNEL SCOLAIRE

PERSONNEL ASSOCIÉ AU PROJET	RÔLE DANS LE PROJET

BUDGET DU PROJET : VOIR PAGE SUIVANTE

BUDGET DU PROJET D'INNOVATION DANS LES PRATIQUES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 180 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$) ⁱ	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ⁱⁱ
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER) PRODUCTION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 20 %) (PRÉCISER)					
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (PRÉCISER)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 ET 2				1)	2) Montant demandé

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

ⁱ Le coût de projet doit être égal à la somme des contributions.

ⁱⁱ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 2.

QUESTIONS D'ÉVALUATION DE PROJET

INNOVATION DANS LES PRATIQUES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS (VOLET 2)



LES ÉLÈVES IMMIGRANTS ET LE PROJET

- | | | OUI | NON |
|----|---|-----|-----|
| 1. | LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FACILITER L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS PAR LA MISE EN PLACE DE STRUCTURES STABLES, SIGNIFIANTES ET DURABLES? | | |
| 2. | LE PROJET APPORTE-T-IL UNE VALEUR AJOUTÉE AUX APPRENTISSAGES DES ÉLÈVES IMMIGRANTS QUI DÉPASSE LES INTERVENTIONS QUOTIDIENNES NORMALES FAITES EN CLASSE D'ACCUEIL OU EN CLASSE ORDINAIRE? | | |
| 3. | LE PROJET PRÉCISE-T-IL LES MODES D'ÉVALUATION PRIVILÉGIÉS AINSI QUE LES INDICATEURS (QUANTITATIF ET QUALITATIF) DE RÉUSSITE? | | |
| 4. | LE PROJET INDIQUE-T-IL CE QU'IL EST ENVISAGÉ DE FAIRE EN CE QUI A TRAIT AU RÉINVESTISSEMENT DES RÉSULTATS POUR LES ANNÉES SUBSÉQUENTES? | | |



L'ÉQUIPE-ÉCOLE

- | | | OUI | NON |
|----|---|-----|-----|
| 1. | LE PROJET SOUMIS AMÈNE-T-IL DES CHANGEMENTS RÉCURRENTS DANS LA PERCEPTION DE LA RESPONSABILISATION DE L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE EN RAPPORT AVEC L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE DU NOUVEL ARRIVANT? | | |
| 2. | LE PROJET INSTALLE-T-IL DES BASES SOLIDES DE COLLABORATION, D'ÉCHANGE D'INFORMATION ET DE SUIVI AUPRÈS DES ÉLÈVES CIBLÉS? | | |
| 3. | LE PROJET PRÊTE-T-IL À DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES DE LA PART DES ENSEIGNANTS, SOIT EN REMETTANT EN QUESTION LES PRATIQUES EXISTANTES ET EN EXPÉRIMENTANT DES INTERVENTIONS NOUVELLES, SOIT EN FAVORISANT LE PARTAGE ET LES ÉCHANGES AVEC LES PAIRS OU LA CONSTITUTION D'UN RÉSEAU D'ENTRAIDE? | | |
| 4. | Y-A-T-IL UNE CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE OU DE LA COMMISSION SCOLAIRE OU DES DEUX AU PROJET? | | |



L'ÉCOLE ET L'ORGANISATION SCOLAIRE

- | | | OUI | NON |
|----|---|-----|-----|
| 1. | LE PROJET S'INTÈGRE-T-IL DANS L'ESPRIT DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE? | | |
| 2. | LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À METTRE EN PLACE UNE STRUCTURE D'ORGANISATION SCOLAIRE PERMETTANT UNE INTÉGRATION PARTIELLE OU TOTALE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS DANS LES CLASSES ORDINAIRES, AVEC DES MESURES DE SOUTIEN APPROPRIÉES? | | |
| 3. | UNE FOIS BIEN RODÉ, LE PROJET POURRAIT-IL ÊTRE INTÉGRÉ SANS BUDGET ADDITIONNEL DANS LES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET L'ORGANISATION SCOLAIRE DES PROCHAINES ANNÉES? | | |
| 4. | LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À SUSCITER UNE PRISE EN CHARGE DE L'ÉCOLE AU REGARD DES SERVICES À DONNER À LA CLIENTÈLE IMMIGRANTE DE MÊME QU'UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE DE L'ÉCOLE QUANT AUX INTERVENTIONS? | | |



LES RETOMBÉES DANS LE MILIEU

- | | | OUI | NON |
|--|---|-----|-----|
| | LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FAVORISER UNE OUVERTURE CULTURELLE DE MÊME QU'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DES ÉCOLES ET DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE? | | |



LES EXIGENCES BUDGÉTAIRES

- | | | OUI | NON |
|--|---|-----|-----|
| | EST-CE QUE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RESPECTENT BIEN LES LIMITES ÉTABLIES? | | |

- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2010-2011*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur et envoyés en deux exemplaires: l'original signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire ainsi qu'une photocopie.

Nom du projet :

□ PRIMAIRE

□ SECONDAIRE

- ÉCOLE : DIRECTION : N° TÉL. :
- COMMISSION SCOLAIRE :
- CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, NOMBRE ET TYPES DE CLASSES, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) :
- RESPONSABLE DU PROJET (NOM ET FONCTION) :
- ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA PERSONNE RESPONSABLE :

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET		ÂGE	NOMBRE
•	ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
•	ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN CLASSE D'ACCUEIL		
BESOINS DES ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET			

- RÉSUMÉ DU PROJET :

ÉTAT DU PROJET D'INNOVATION EN COURS DE RÉALISATION
--

ACTIVITÉS

ACTIVITÉS RÉALISÉES À CE JOUR	DATES DE RÉALISATION

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES AU PROJET INITIAL :

A. PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

B. ÉVALUER LES CONSÉQUENCES POUR LE DÉROULEMENT DU PROJET :

- SI LE PROJET A ÉTÉ ACCEPTÉ **SOUS CONDITIONS**, PRÉCISER COMMENT LE PROJET RESPECTE MAINTENANT CES CONDITIONS :

OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS À CE JOUR :

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

DESCRIPTION DU PROJET D'INNOVATION DANS LES PRATIQUES RÉALISÉ

ACTIVITÉS DU PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS MISES EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES DE RÉALISATION

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES DEPUIS LE RAPPORT D'ÉTAPE, PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

RÉSULTATS OBTENUS

- EN FONCTION DES **BESOINS CERNÉS** AVANT LE PROJET :

- EN FONCTION DES **OUTILS D'ÉVALUATION** UTILISÉS :

- EN FONCTION DES **INDICATEURS DE RÉUSSITE** PRÉCISÉS DANS LE PROJET INITIAL :

PRINCIPALES RETOMBÉES DU PROJET :

RÉINVESTISSEMENT (RÉALISÉ OU PRÉVU) :

COMMENTAIRES

BILAN FINANCIER DU PROJET D'INNOVATION DANS LES PRATIQUES RÉALISÉ

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 180 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			TOTAL DES DÉPENSES (\$) RÉELLES DU PROJET	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ⁱ
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANC E	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES					
ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)					
PRODUCTION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 20 %) (PRÉCISER)					
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (PRÉCISER)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 ET 2				1)	2)

ACHEMINER À LA DIRECTION RÉGIONALE DEUX COPIES DE TOUTE PRODUCTION RÉALISÉE À
L'INTÉRIEUR DU PROJET : GUIDE, LIVRET, CD-ROM, VIDÉO, ETC.

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

ⁱ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 2.

Volet 3 : Aide à la scolarisation des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire

Description

Ce volet vise à soutenir des projets favorisant la scolarisation des élèves immigrants nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire à l'école québécoise. Il s'inscrit dans la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle qui stipule que « la réussite des élèves nouvellement arrivés et en difficulté d'intégration scolaire exige une intervention immédiate et appropriée » (p. 27). Un élève immigrant nouvellement arrivé est considéré en situation de grand retard scolaire si, après une évaluation faite avec l'outil diagnostique en mathématique produit par la DSCC, on constate qu'il a trois ans et plus de retard par rapport à la norme québécoise. Les élèves immigrants en situation de grand retard scolaire se repèrent dans la tranche d'âge de 9 à 16 ans.

En 2007-2008, le Québec a accueilli près de 10 000 nouveaux élèves immigrants dans le réseau scolaire public francophone. On estime qu'environ 7 % d'une cohorte de nouveaux venus sont en situation de grand retard scolaire à leur arrivée. Considérant qu'à ces nouveaux venus s'ajoutent ceux des précédentes années dont le retard n'est pas encore comblé, ce sont environ 20 % d'élèves immigrants dits « sous-scolarisés » qui se trouvent bon an mal an dans le système scolaire québécois. Les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français jouent un rôle primordial pour ces élèves qui, en plus d'avoir à développer des compétences linguistiques, scolaires et sociales, doivent amorcer un important rattrapage scolaire indispensable à la poursuite de la scolarité. Une intervention appropriée doit être menée auprès d'eux dès leur arrivée à l'école québécoise si on souhaite les placer rapidement en situation de réussite. Cela vaut particulièrement pour les élèves qui arrivent dans notre système scolaire à l'âge de 13 ans ou plus et qui risquent de ne pas obtenir de diplôme d'études secondaires. Les projets du volet 3 doivent prendre en compte les différents modèles de service mis en place dans les commissions scolaires.

Dans certains milieux, l'élève immigrant en situation de grand retard scolaire est intégré directement dans la classe ordinaire ou dans la classe d'accueil dès son arrivée. En lien avec ce modèle, les projets présentés favorisent des interventions utilisant le parrainage pour aider l'élève immigrant à s'acclimater à son nouvel environnement scolaire et social; de plus, ils doivent privilégier :

- la mise en place de tutorat en langue maternelle pour permettre l'apprentissage de concepts de base méconnus de l'élève et essentiels au transfert des savoirs dans la langue seconde;
- la mise en place d'ateliers de lecture qui permettent à l'élève immigrant en situation de grand retard scolaire d'apprendre les stratégies nécessaires au développement de la lecture et de l'écriture en français.

Dans d'autres milieux, l'élève immigrant en situation de grand retard scolaire est placé dans une classe d'accueil fermée d'élèves dits « sous-scolarisés ». Dans ce modèle, en plus de se référer aux projets mentionnés précédemment, il est possible d'expérimenter **des projets axés sur l'intégration partielle dans certaines matières disciplinaires qui ne requièrent pas une compétence linguistique parfaitement développée pour briser l'isolement de l'élève immigrant en situation de grand**

retard scolaire et faciliter les contacts sociaux et scolaires avec des élèves de la classe ordinaire.

Pensons ici à l'éducation physique, à la musique, aux arts plastiques et aux autres disciplines semblables. Les projets favorisent une meilleure prise en charge de ces élèves par l'école tout en permettant d'assurer le transfert d'expertise entre enseignants.

Dans les différents projets d'aide à la scolarisation des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire, la DSCC s'attend à voir **des activités axées sur l'amélioration des compétences en lecture et en écriture et sur l'appropriation de la littératureⁱⁱ.**

Ces projets de soutien doivent être structurants et engendrer des résultats durables et transférables d'un milieu à un autre. Ils doivent être un point d'appui signifiant dans l'école pour la poursuite des actions et des activités d'apprentissage auprès des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire.

Allocations aux commissions scolaires

Le projet doit être soumis à la direction régionale par la commission scolaire. Le montant maximal alloué par projet est de 10 000 \$. Une commission scolaire peut présenter plusieurs projets.

Conditions spécifiques

En plus des conditions générales (voir p. 4), les conditions spécifiques suivantes s'appliquent :

1. Le dépistage des élèves immigrants nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire doit se faire en utilisant l'outil diagnostique en mathématique produit par la DSCC.
2. Le projet doit viser la mise en place d'un soutien organisationnel d'accueil durable et adapté aux besoins des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire.
3. Le projet doit proposer des interventions novatrices adaptées aux besoins de l'élève immigrant en situation de grand retard scolaire, à l'intérieur d'une structure organisationnelle souple D'INTÉGRATION EN CLASSE ORDINAIRE selon le modèle mis en place dans le milieu.
4. Le projet doit favoriser l'élaboration et l'expérimentation de matériel de soutien susceptible d'améliorer les pratiques en cours.
5. Un maximum de 20 % du total de la subvention peut être consacré à la production de matériel pédagogique durable et réutilisable.

ⁱⁱ La littératie comporte une dimension sociale (les fonctions de l'écrit au sein d'une société donnée) et une dimension individuelle correspondant à une compétence langagière allant du déchiffrement de la graphie jusqu'aux processus cognitifs de haut niveau que nécessite, par exemple, la critique de textes. (Painchaud, D'Anglejan, Armand, Jezak, « Diversité culturelle et littératie », *Repère*, n° 15, 1993.)

Productions DSCC

Le projet peut comporter des activités de perfectionnement du personnel et d'échange d'expertise. En vue d'aider le milieu scolaire à adapter ses interventions auprès de ce groupe d'élèves à risque, la DSCC a produit le Plan d'intervention auprès des élèves immigrants nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire, lequel comprend : (1) un cadre de référence; (2) un guide d'interventions pédagogiques; (3) un outil de suivi en lecture et en écriture.

De plus, un outil diagnostique en mathématique est disponible pour dépister les élèves immigrants en situation de grand retard scolaire dès leur arrivée à l'école. Il a été conçu pour faciliter le repérage des élèves qui n'ont aucune connaissance du français oral et écrit **et sert à attribuer à un élève une valeur « 03 » dans le bloc Autres mesures de la déclaration de l'élève dans Charlemagneⁱⁱⁱ.**

Des sessions de formation concernant la scolarisation des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire sont offertes chaque année par la DSCC au personnel scolaire^{iv}. Une première formation présente l'utilisation du Plan d'intervention et de l'outil diagnostique tandis qu'une seconde se penche sur les stratégies de lecture et sur l'adaptation de situations d'apprentissage et d'évaluation en tenant compte des éléments de la différenciation pédagogique.

Responsable du volet :

Maryline Beuchot, 514 873-3744, poste 5309, maryline.beuchot@mels.gouv.qc.ca

ⁱⁱⁱ Voir le *Guide de gestion des allocations relatives aux services aux élèves des communautés culturelles*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc.

^{iv} Voir l'*Offre de services aux commissions scolaires : sessions de formation 2010-2011*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc.

FORMULAIRES DE PROJET 2010-2011

- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2010-2011*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur et envoyés en deux exemplaires: l'original signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire ainsi qu'une photocopie.

Nom du projet :

☐ PRIMAIRE, 9 ans et plus

□ SECONDAIRE

- ÉCOLE : _____ DIRECTION : _____ N° TÉL. : _____
- COMMISSION SCOLAIRE : _____
- CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, NOMBRE ET TYPES DE CLASSES, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) : _____
- RESPONSABLE DU PROJET (NOM ET FONCTION) : _____
- ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA PERSONNE RESPONSABLE : _____

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET		ÂGE	NOMBRE
•	ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS , EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
•	ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE, NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN CLASSE D'ACCUEIL		
BESOINS DES ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET :			

LIENS AVEC LE PROGRAMME DE FORMATION

- COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :

- COMPÉTENCES TRANSVERSALES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :

- APPROCHES PÉDAGOGIQUES PRÉVUES DANS LE DÉROULEMENT DU PROJET :

ÉVALUATION DU PROJET

- Outils d'évaluation prévus pour évaluer les progrès dans la maîtrise de la langue (grilles d'observation, questionnaires, entretiens, etc.) :

- Indicateurs de réussite (taux de participation, degré de satisfaction, etc.) :

- Retombées prévues (pédagogiques et sociales) :

DESCRIPTION DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE
--

ACTIVITÉS DU PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS MISES EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES PRÉVUES

PERSONNEL SCOLAIRE

PERSONNEL ASSOCIÉ AU PROJET	RÔLE DANS LE PROJET

BUDGET DU PROJET : VOIR PAGE SUIVANTE

**BUDGET DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS
EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE**

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 180 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$) ⁱ	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ⁱⁱ
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES					
ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)					
PRODUCTION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 20 %) (PRÉCISER)					
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (PRÉCISER)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 ET 2				1)	2) Montant demandé

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

ⁱ Le coût de projet doit être égal à la somme des contributions.

ⁱⁱ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 2.

QUESTIONS D'ÉVALUATION DE PROJET

AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE (VOLET 3)



LES ÉLÈVES IMMIGRANTS ET LE PROJET

1. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FACILITER L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE PAR LA MISE EN PLACE DE STRUCTURES STABLES, SIGNIFIANTES ET DURABLES?
2. LE PROJET APPORTE-T-IL UNE VALEUR AJOUTÉE AUX APPRENTISSAGES DES ÉLÈVES IMMIGRANTS QUI DÉPASSE LES INTERVENTIONS QUOTIDIENNES NORMALES FAITES EN CLASSE D'ACCUEIL OU EN CLASSE ORDINAIRE?
3. LE PROJET PRÉCISE-T-IL LES MODES D'ÉVALUATION PRIVILÉGIÉS AINSI QUE LES INDICATEURS (QUANTITATIF OU QUALITATIF) DE RÉUSSITE?
4. LE PROJET INDIQUE-T-IL CE QU'IL EST ENVISAGÉ DE FAIRE EN CE QUI A TRAIT AU RÉINVESTISSEMENT DES RÉSULTATS POUR LES ANNÉES SUBSÉQUENTES?

OUI NON



L'ÉQUIPE-ÉCOLE

1. LE PROJET SOUMIS AMÈNE-T-IL DES CHANGEMENTS RÉCURRENTS DANS LA PERCEPTION DE LA RESPONSABILISATION DE L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE TANT DANS L'INTÉGRATION SCOLAIRE ET SOCIALE DU NOUVEL ARRIVANT QUE DANS LES APPRENTISSAGES DE L'ÉLÈVE ET DU SUIVI?
2. LE PROJET INSTALLE-T-IL DES BASES SOLIDES DE COLLABORATION, D'ÉCHANGE D'INFORMATION ET DE SUIVI AUPRÈS DES ÉLÈVES CIBLÉS?
3. LE PROJET PRÊTE-T-IL À DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES DE LA PART DES ENSEIGNANTS, SOIT EN QUESTIONNANT LES PRATIQUES EXISTANTES, EN EXPÉRIMENTANT DES INTERVENTIONS NOVATRICES OU EN FAVORISANT LE PARTAGE ET LES ÉCHANGES AVEC LES PAIRS OU LA FORMATION D'UN RÉSEAU D'ENTRAIDE?
4. Y-A-T-IL UNE CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE OU DE LA COMMISSION SCOLAIRE OU DES DEUX AU PROJET?

OUI NON



L'ÉCOLE ET L'ORGANISATION SCOLAIRE

1. LE PROJET S'INTÈGRE-T-IL DANS L'ESPRIT DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE?
2. UNE FOIS BIEN RODÉ, LE PROJET PEUT-IL ÊTRE INTÉGRÉ SANS BUDGET ADDITIONNEL DANS LES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET L'ORGANISATION SCOLAIRE DES PROCHAINES ANNÉES?
3. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FAVORISER UNE PRISE EN CHARGE DE L'ÉCOLE AU REGARD DES SERVICES À DONNER À LA CLIENTÈLE IMMIGRANTE EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE? CONTRIBUE-T-IL À DONNER UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE DE L'ÉCOLE QUANT AUX INTERVENTIONS?
4. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À METTRE EN PLACE UNE STRUCTURE D'ORGANISATION SCOLAIRE PERMETTANT UNE INTÉGRATION PARTIELLE OU TOTALE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE DANS LES CLASSES ORDINAIRES, AVEC DES MESURES DE SOUTIEN APPROPRIÉES?

OUI NON



LES RETOMBÉES DANS LE MILIEU

LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FAVORISER UNE OUVERTURE CULTURELLE DE MÊME QU'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DES ÉCOLES ET DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE?

OUI NON

--	--



LES EXIGENCES BUDGÉTAIRES

EST-CE QUE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RESPECTENT BIEN LES LIMITES ÉTABLIES?

OUI NON

--	--

VOLET 3 AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE

PROJET 2010-2011: RAPPORT D'ÉTAPE

- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2010-2011*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur et envoyés en deux exemplaires: l'original signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire ainsi qu'une photocopie.

IDENTIFICATION

Nom du projet :

☐ PRIMAIRE, 9 ans et plus

□ SECONDAIRE

- ÉCOLE : DIRECTION : N° TÉL. :
- COMMISSION SCOLAIRE :
- CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, NOMBRE ET TYPES DE CLASSES, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) :
- RESPONSABLE DU PROJET (NOM ET FONCTION) :
- ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA PERSONNE RESPONSABLE :

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	ÂGE	NOMBRE
• ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS , EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
• ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE, NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN CLASSE D'ACCUEIL		
BESOINS DES ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET		

RÉSUMÉ DU PROJET :

ÉTAT DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION EN COURS DE RÉALISATION

ACTIVITÉS

ACTIVITÉS RÉALISÉES À CE JOUR	DATES DE RÉALISATION

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES AU PROJET INITIAL :
 - PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

 - ÉVALUER LES CONSÉQUENCES POUR LE DÉROULEMENT DU PROJET :

- SI LE PROJET A ÉTÉ ACCEPTÉ **SOUS CONDITIONS**, PRÉCISER COMMENT LE PROJET RESPECTE MAINTENANT CES CONDITIONS :

OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS À CE JOUR :

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2010-2011*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur et envoyés en deux exemplaires: l'original signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire ainsi qu'une photocopie.

Nom du projet :

☐ PRIMAIRE, 9 ans et plus

□ SECONDAIRE

- ÉCOLE : DIRECTION : N° TÉL. :
- COMMISSION SCOLAIRE :
- CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, NOMBRE ET TYPES DE CLASSES, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) :
- RESPONSABLE DU PROJET (NOM ET FONCTION) :
- ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA PERSONNE RESPONSABLE :

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET		ÂGE	NOMBRE
•	ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS , EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
•	ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE, NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN CLASSE D'ACCUEIL		
BESOINS DES ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET			

RÉSUMÉ DU PROJET :

DESCRIPTION DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION RÉALISÉ

ACTIVITÉS DU PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS MISES EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES DE RÉALISATION

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES DEPUIS LE RAPPORT D'ÉTAPE, PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

RÉSULTATS OBTENUS

- A. EN FONCTION DES **BESOINS CERNÉS** AVANT LE PROJET :
- B. EN FONCTION DES **OUTILS D'ÉVALUATION** UTILISÉS :
- C. EN FONCTION DES **INDICATEURS DE RÉUSSITE** PRÉCISÉS DANS LE PROJET INITIAL :

PRINCIPALES RETOMBÉES DU PROJET

RÉINVESTISSEMENT (RÉALISÉ OU PRÉVU)

COMMENTAIRES

BILAN FINANCIER DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION RÉALISÉ

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 180 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			TOTAL DES DÉPENSES (\$) RÉELLES DU PROJET	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ⁱ
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES					
ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)					
PRODUCTION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 20 %) (PRÉCISER)					
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (PRÉCISER)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 ET 2				1)	2)

ACHEMINER À LA DIRECTION RÉGIONALE DEUX COPIES DE TOUTE PRODUCTION RÉALISÉE À L'INTÉRIEUR DU PROJET : GUIDE, LIVRET, CD-ROM, VIDÉO, ETC.

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

ⁱ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 2.

Volet 4 : Partenariat école-famille-communauté

Description

Cette mesure se rapporte à la troisième orientation de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, qui spécifie que « l'établissement d'enseignement, la famille et la communauté seront des associés dans la tâche d'intégration » (p. 28). Ce volet a donc pour objet d'amener l'école, la famille et la communauté à tisser des liens qui soutiennent l'intégration linguistique, scolaire et sociale de l'élève immigrant.

L'engagement des parents (et parfois celui d'autres adultes de la famille) dans le cheminement scolaire de l'enfant est un facteur qui contribue à sa réussite. Le rôle de soutien exercé par la communauté est essentiel au cours de la période d'adaptation. Il est primordial d'établir des liens entre les partenaires de la collectivité (communautaires, institutionnels, culturels ou économiques, etc.) susceptibles de répondre aux besoins de l'élève et de ses parents.

Ce volet est axé sur la mise en œuvre de projets liés au projet éducatif ou sur le plan de réussite de l'école qui permettent d'expérimenter des pratiques et de réaliser des activités visant prioritairement les jeunes immigrants, mais qui mettent en jeu également leurs parents. Les projets doivent permettre à ces derniers de se familiariser avec le mode de fonctionnement et les valeurs de l'école québécoise et de faciliter l'adaptation de leur rôle parental. Ils doivent être réalisés en partenariat avec un organisme communautaire, et les partenaires doivent partager une vision commune sur la nature et la forme de l'intervention à réaliser selon les besoins du milieu. Les activités accomplies dans le contexte des projets doivent mener à des collaborations significatives et mobilisatrices entre l'équipe-école et le milieu.

Cette année (année scolaire 2010-2011), une attention particulière sera portée aux projets qui visent les jeunes nés à l'extérieur du pays et qui fréquentent le milieu scolaire depuis moins de quatre ans ainsi que leurs parents. Les interventions axées sur une meilleure intégration des parents à la vie scolaire de leurs jeunes seront privilégiées. Les initiatives dont le champ d'intervention est l'accueil et la communication auprès des parents, le passage de l'élève de l'école primaire à l'école secondaire et l'intégration du jeune au premier cycle du secondaire sont fortement encouragées. La priorité sera accordée aux milieux qui débutent dans leur tentative de rapprochement avec les familles immigrantes en partenariat avec un organisme communautaire du milieu.

En outre, en vue de soutenir les commissions scolaires et l'organisme responsable d'accueillir les réfugiés pris en charge par le gouvernement¹³ dans les régions ciblées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, les projets de services d'accompagnement des jeunes et de leur famille en milieu scolaire seront encouragés. Bien que les projets soient présentés par la commission scolaire, ils doivent être élaborés en concertation avec les organismes communautaires pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de modèles d'intervention adaptés à chacun des milieux. Ces projets, qui peuvent être présentés pour une période de deux ans, seront acceptés sous réserve des disponibilités financières. Dans ce cas, un rapport des activités réalisées devra être remis à la fin de chaque année scolaire.

¹³ Un réfugié pris en charge par le gouvernement est sélectionné (le plus souvent dans les camps de réfugiés) à l'étranger par le Québec et se distingue d'une personne à qui le statut de réfugié est accordé à la suite d'une demande d'asile au Canada.

Bien que les commissions scolaires qui reçoivent déjà dans leurs paramètres l'allocation *Intégration des élèves issus de l'immigration (concentration ethnique)* comprise dans la mesure budgétaire *Allocation pour besoins particuliers* ne soient pas admissibles pour ce dernier type de projet de services d'accompagnement des jeunes réfugiés et de leur famille en milieu scolaire, elles le sont pour la présentation de tout autre projet qui correspond aux caractéristiques du volet 4.

Allocations aux commissions scolaires

Les projets doivent être élaborés conjointement par l'école ou les écoles ayant un objectif commun et un ou plusieurs organismes partenaires qui conviendront ensemble des modalités organisationnelles et financières. Les projets sont soumis à la direction régionale par la commission scolaire et le montant maximal alloué par projet est de 15 000 \$. La commission scolaire ou l'école doit fournir une contribution équivalant à 25 % du total de la subvention demandée sous forme de ressources financières, humaines, matérielles, etc. Pour les détails, il faut consulter le formulaire de demande de soutien financier. Une commission scolaire peut présenter plusieurs projets.

Conditions spécifiques

En plus des conditions générales (voir p. 4), les conditions spécifiques suivantes s'appliquent :

1. Le projet doit concourir à l'intégration de l'élève immigrant et de sa famille et favoriser la prise en charge collective de l'intégration.
2. Comme le projet doit profiter à un nombre plus ou moins restreint d'élèves immigrants **ciblés**, le choix de ces élèves ainsi que le suivi et l'évaluation des interventions concernent l'ensemble des partenaires.
3. Le projet doit présenter *une valeur ajoutée* aux activités d'apprentissage qui se font déjà dans le cours normal des activités de l'école. Il doit comporter des actions concrètes : activité, production, événement, etc.
4. Lors de l'élaboration du projet, les partenaires doivent s'entendre sur l'ensemble des modalités de réalisation (engagement du personnel, mandats et responsabilités, lieux des activités, types de dépenses, etc.).
5. Lors de la deuxième ou de la troisième année du projet, les partenaires doivent préciser la valeur ajoutée au projet.
6. Un projet contenant des activités de soutien pédagogique après l'école aux élèves immigrants du primaire doit présenter des objectifs et des caractéristiques qui le distinguent du programme ministériel *Aide aux devoirs*.
7. Le projet doit faire état des activités ou des interventions complémentaires qui relèvent d'autres programmes (Programme de soutien à l'école montréalaise [PSEM], Stratégie d'intervention *Agir autrement* [SIAA], Programme d'école en santé, Programme d'intervention dans les milieux défavorisés, etc.).
8. Le projet doit faire état du budget réparti qui relève de ces différents programmes à la colonne prévue à cet effet dans la partie budget.
9. Les frais de fonctionnement des partenaires ne doivent pas excéder 10 % de la subvention demandée.

10. Les frais de production de matériel pédagogique ne doivent pas excéder 10 % de la subvention demandée.
11. Un projet particulier se rapportant aux services d'accompagnement de familles réfugiées peut être réalisé sur deux ans sous réserve des disponibilités financières. Il s'agit de préciser les activités réalisées à chacune des deux années ainsi que le budget annuel des activités. L'accompagnement offert à l'inscription des jeunes à l'école est déjà subventionné par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
12. Le projet doit être pris en charge progressivement par le milieu, car le soutien financier du Ministère n'est pas récurrent. Après trois ans, lorsque les retombées du projet sont positives, le milieu doit envisager des solutions différentes de financement pour assurer la continuité du partenariat.

Responsable du volet :

Marie Dupras, 514 873-3744, poste 5312, marie.dupras@mels.gouv.qc.ca.

FORMULAIRES DE PROJET 2010-2011

PROJET 2010-2011 : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2010-2011*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur et envoyés en deux exemplaires: l'original signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire ainsi qu'une photocopie.

IDENTIFICATION

Nom du projet :

□ PRIMAIRE

□ SECONDAIRE

- ÉCOLE : DIRECTION : N° TÉL. :
- COMMISSION SCOLAIRE :
- CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) :
- RESPONSABLE DU PROJET
 - NOM :
 - FONCTION :
- ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA PERSONNE RESPONSABLE :
- ORGANISME COMMUNAUTAIRE :
- AUTRES PARTENAIRES :

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	ÂGE	NOMBRE
• ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
• ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION EN CLASSE D'ACCUEIL		
• AUTRES ÉLÈVES (PRÉCISER)		

DESCRIPTION DU PROJET DE PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

- ÉTAT DE LA SITUATION ET **BESOINS DU MILIEU** QUI SUSCITENT LA MISE EN PLACE DU PROJET :

- LIENS AVEC LE PROJET ÉDUCATIF OU LE PLAN DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE :

- OBJECTIFS DU PROJET DE PARTENARIAT :

- RÉSUMÉ DU PROJET (EN QUOI LE PROJET RÉPOND AUX BESOINS CERNÉS) :

- POUR LES PROJETS DE DEUXIÈME ANNÉE OU PLUS :
 - VALEUR AJOUTÉE AU PROJET CETTE ANNÉE :

 - DÉMARCHE PRÉVUE DE PRISE EN CHARGE PROGRESSIVE DU PROJET :

- AUTRES PROGRAMMES EN LIEN AVEC CE PROJET (STRATÉGIE D'INTERVENTION AGIR AUTREMENT [SIAA], PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉCOLE MONTRÉLAISE [PSEM], ETC.)*:

ÉVALUATION DU PROJET

- OUTILS D'ÉVALUATION PRÉVUS (GRILLES D'OBSERVATION, QUESTIONNAIRES, ENTREVUES, ETC.) :

- INDICATEURS DE RÉUSSITE (TAUX DE PARTICIPATION, DEGRÉ DE SATISFACTION, ETC.) :

- RETOMBÉES PRÉVUES (PÉDAGOGIQUES ET SOCIALES) :
 - A. À L'ÉCOLE :

 - B. DANS LA FAMILLE :

 - C. AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ :

* Champ de réponse obligatoire

DESCRIPTION DU PROJET DE PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ
--

ACTIVITÉS DU PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS MISES EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES PRÉVUES

PERSONNEL SCOLAIRE

PERSONNEL SCOLAIRE ASSOCIÉ AU PROJET	RÔLE DANS LE PROJET*

PARTENAIRES DU PROJET

PARTENAIRES ENGAGÉS DANS LE PROJET	RÔLE DANS LE PROJET*

BUDGET DU PROJET : VOIR PAGE SUIVANTE

* Champ de réponse obligatoire

BUDGET DU PROJET DE PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 180 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)		
				ÉCOLE, CS (MIN. 25 %) ⁱ	SIAA, PSEM, ETC. ⁱⁱ	DSCC (MELS) ⁱⁱⁱ
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)						
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS				
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES				
FRAIS DE GESTION (MAX. 10 %)						
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES						
RESSOURCES MATÉRIELLES ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER) PRODUCTION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)						
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES						
AUTRES FRAIS (PRÉCISER)						
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS						
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1, 2 ET 3				1)	2)	3)

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

ⁱ La commission scolaire ou l'école doit fournir une contribution équivalant à 25 % du total de la subvention demandée sous forme de ressources financières, humaines, matérielles, etc.

ⁱⁱ Stratégie d'intervention Agir autrement, Programme de soutien à l'école montréalaise.

ⁱⁱⁱ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 3.

QUESTIONS D'ÉVALUATION DE PROJET

PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ (VOLET 4)



LES ÉLÈVES IMMIGRANTS, LEURS PARENTS, LA COMMUNAUTÉ ET LE PROJET

OUI NON

- | | | | |
|----|--|--|--|
| 1. | LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FACILITER L'INTÉGRATION SCOLAIRE ET SOCIALE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS PAR DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE, LA FAMILLE ET LA COMMUNAUTÉ? | | |
| 2. | LE PROJET APPORTE-T-IL UNE VALEUR AJOUTÉE AUX MESURES D'INTÉGRATION POUR LES ÉLÈVES IMMIGRANTS QUI DÉPASSE LES INTERVENTIONS QUOTIDIENNES NORMALES FAITES À L'ÉCOLE, EN CLASSE D'ACCUEIL OU EN CLASSE ORDINAIRE? | | |
| 3. | LE PROJET PRÉCISE-T-IL L'APPORT D'UN ORGANISME DU MILIEU? | | |
| 4. | LE PROJET PRÉCISE-T-IL L'APPROCHE PRIVILÉGIÉE AUPRÈS DES PARENTS DES ÉLÈVES CIBLÉS AINSI QUE LEUR APPORT DANS CE PROJET? | | |
| 5. | LE PROJET PRÉVOIT-IL DES MODALITÉS D'ÉVALUATION? | | |



L'ÉQUIPE-ÉCOLE

OUI NON

- | | | | |
|----|---|--|--|
| 1. | LE PROJET SOUMIS AMÈNE-T-IL DES CHANGEMENTS DANS LA PERCEPTION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE QUANT À UN PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ EFFICACE FONDÉ SUR UNE VISION PARTAGÉE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLÈVE ET DE SON INTÉGRATION? | | |
| 2. | LE PROJET INSTALLE-T-IL DES BASES SOLIDES DE COLLABORATION, D'ÉCHANGE D'INFORMATION ET DE SUIVI AUPRÈS DES ÉLÈVES CIBLÉS ET DE LEURS PARENTS? | | |
| 3. | LE PROJET ÉVEILLE-T-IL L'INTÉRÊT DES PARENTS À SE RAPPROCHER DE L'ÉCOLE AU MOYEN D'ACTIVITÉS RÉALISÉES EN PARTENARIAT AVEC UN OU DES ORGANISMES DU MILIEU? | | |



L'ÉCOLE ET L'ORGANISATION SCOLAIRE

OUI NON

- | | | | |
|----|---|--|--|
| 1. | LE PROJET S'INTÈGRE-T-IL DANS LE PROJET ÉDUCATIF OU LE PLAN DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE ET DANS L'ESPRIT DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE? | | |
| 2. | LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À METTRE EN PLACE UNE ASSOCIATION AVEC DES PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES DANS LES PRATIQUES ÉDUCATIVES D'INTÉGRATION ET DANS L'ORGANISATION SCOLAIRE? | | |
| 3. | LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À UNE RÉUTILISATION FUTURE DES LIENS TISSÉS DANS CE PARTENARIAT AU REGARD DES SERVICES À DONNER AUX ÉLÈVES IMMIGRANTS? | | |



LES RETOMBÉES DANS LE MILIEU

OUI NON

LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FAVORISER UNE OUVERTURE CULTURELLE DE MÊME QU'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DES ÉCOLES ET DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE (LE VIVRE-ENSEMBLE ET L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ)?

--	--



LES EXIGENCES BUDGÉTAIRES

OUI NON

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RESPECTENT-T-ELLES LES LIMITES ÉTABLIES?

--	--

- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2010-2011*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur et envoyés en deux exemplaires: l'original signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire ainsi qu'une photocopie.

Nom du projet :

□ PRIMAIRE

☐ SECONDAIRE

- ÉCOLE : DIRECTION : N° TÉL. :
- COMMISSION SCOLAIRE :
- CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) :
- RESPONSABLE DU PROJET (NOM ET FONCTION) :
- ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA PERSONNE RESPONSABLE :
- ORGANISMES COMMUNAUTAIRES :
- AUTRES ORGANISMES :

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	ÂGE	NOMBRE
• ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
• ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION EN CLASSE D'ACCUEIL		
• AUTRES ÉLÈVES (PRÉCISER)		

ÉTAT DU PROJET DE PARTENARIAT EN COURS DE RÉALISATION

- RÉSUMÉ DU PROJET :

ACTIVITÉS

ACTIVITÉS RÉALISÉES À CE JOUR	DATES DE RÉALISATION

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES AU PROJET INITIAL :
 - A. PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

 - B. ÉVALUER LES CONSÉQUENCES POUR LE DÉROULEMENT DU PROJET :

- SI LE PROJET A ÉTÉ ACCEPTÉ **SOUS CONDITIONS**, PRÉCISER COMMENT LE PROJET RESPECTE MAINTENANT CES CONDITIONS :

OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS À CE JOUR

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2010-2011*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur et envoyés en deux exemplaires: l'original signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire ainsi qu'une photocopie.

Nom du projet :

PRIMAIRE

□ SECONDAIRE

- ÉCOLE : DIRECTION : N° TÉL. :
- COMMISSION SCOLAIRE :
- CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) :
- RESPONSABLE DU PROJET (NOM ET FONCTION) :
- ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA PERSONNE RESPONSABLE :
- ORGANISMES COMMUNAUTAIRES :
- AUTRES ORGANISMES :

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	ÂGE	NOMBRE
• ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
• ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION EN CLASSE D'ACCUEIL		
• AUTRES ÉLÈVES (PRÉCISER) :		

DESCRIPTION DU PROJET DE PARTENARIAT RÉALISÉ

- RÉSUMÉ DU PROJET :

ACTIVITÉS DU PROJET

[illegible]

- Si des **MODIFICATIONS** ont été apportées depuis le rapport d'étape, préciser lesquelles et pourquoi :

RÉSULTATS OBTENUS

- EN FONCTION DES **OBJECTIFS** DU PROJET :
- EN FONCTION DES **INDICATEURS DE RÉUSSITE** DÉTERMINÉS DANS LE PROJET INITIAL :

DESCRIPTION DU PROJET DE PARTENARIAT RÉALISÉ

PRINCIPALES RETOMBÉES DU PROJET

A. À L'ÉCOLE :

B. DANS LA FAMILLE :

C. AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ :

RÉINVESTISSEMENT (RÉALISÉ OU PRÉVU)**DIFFUSION DES RÉSULTATS (RÉALISÉE OU PRÉVUE)****COMMENTAIRES (SUR LE TRAVAIL EN PARTENARIAT)**

BILAN FINANCIER DU PROJET DE PARTENARIAT RÉALISÉ

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 180 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			TOTAL DES DÉPENSES (\$ RÉELLES DU PROJET)	CONTRIBUTIONS (\$)		
				ÉCOLE, CS (min. 25 %) ⁱ	SIAA, PSEM, ETC ⁱⁱ	DSCC (MELS) ⁱⁱⁱ
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)						
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS				
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES				
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES						
RESSOURCES MATÉRIELLES ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER) PRODUCTION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)						
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES						
AUTRES FRAIS (PRÉCISER)						
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS						
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1, 2 ET 3				1)	2)	3)

ACHEMINER À LA DIRECTION RÉGIONALE DEUX COPIES DE TOUTE PRODUCTION RÉALISÉE À L'INTÉRIEUR DU PROJET : GUIDE, LIVRET, CD-ROM, VIDÉO, ETC.

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

ⁱ La commission scolaire ou l'école doit fournir une contribution équivalant à 25 % du total de la subvention demandée sous forme de ressources financières, humaines, matérielles, etc.

ⁱⁱ Stratégie d'intervention Agir autrement, Programme de soutien à l'école montréalaise.

ⁱⁱⁱ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 3.

ANNEXE I

DIRECTIONS RÉGIONALES
PERSONNES RÉPONDANTES DU DOSSIER DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

	DIRECTION RÉGIONALE	RÉPONDANT, RÉPONDANTE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
01	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	M ^{me} CATHERINE BELZIL	337, rue Moreault, 2 ^e étage, bur. 2.04 Rimouski (Québec) G5L 0A5	418 727 3600
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	M ^{me} LUCIE MARTEL	3950, boul. Harvey Édifce Marguerite-Belley, 2 ^e étage Jonquière (Québec) G7X 8L6	418 695 7982
03	Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	M ^{me} FRANCINE BÉDARD-HÔ	1020, route de l'Église, 3 ^e étage Sainte-Foy (Québec) G1V 3V9	418 643 7934
04	Mauricie et Centre-du-Québec	M ^{me} MARYSE TRÉPANIER	100, rue Laviolette Édifce Capitanal, bureau 213 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9	819 371-6711
05	Estrie	M. JEAN-FRANÇOIS MORIN	200, rue Belvédère Nord Bureau 3.05 Sherbrooke (Québec) J1H 4A9	819 820-3382
06.1	Laval, Laurentides et Lanaudière	M. BERNARD CHAPDELAINE	300, rue Sicard Bureau 200, 2 ^e étage Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5	450 430-3611
06.2	Montérégie	M. HUGO CLERMONT	201, place Charles-Le Moyne Édifce Montval, 6 ^e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5	450 928-7438
06.3	Montréal	M ^{me} BRIGITTE IMBEAULT	600, rue Fullum, 10 ^e étage Montréal (Québec) H2K 4L1	514 873-4630
07	Outaouais	M ^{me} MAGALI PATRICIA TOUCHETTE	170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 ^e étage Gatineau (Québec) J8X 4C2	819 772-3382
08	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	M ^{me} CAROLINE LAROUCHE	215, boul. Rideau Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5Y6	819 763-3001
09	Côte-Nord	M ^{me} SUZANNE CÔTÉ	106, rue Napoléon, 2 ^e étage Sept-Îles (Québec) G4R 3L7	418 964-8420



Éducation,
Loisir et Sport

Québec

